



## *Compte rendu de mandat des représentants CGT Finances Publiques Commission Administrative Paritaire Locale n° 3 du 20 juin 2019*

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE

Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques :** Mme PADERQ-LE ROLLE (T), M. VEYLET (expert)

**Solidaires Finances publiques :** M.GRIFFAULT (T),

**Secrétaire :** Mme JBIRANE – **secrétaire adjoint :** M. GRIFFAULT (Solidaires)

**Mme PADERQ-LE ROLLE (CGT) lit la déclaration liminaire des représentants CGT Finances Publiques.**

M. MORICEAU, concernant la mise en place du « réseau de proximité » répond que ce n'est que le début de la concertation et qu'il est intimement persuadé que les cartes vont évoluer. En ce qui concerne les craintes des agents, il s'efforcera de réduire la mobilité forcée mais que celle-ci ne pourra pas être totalement évitée.

### **1) Communication du règlement intérieur**

M. JOUVE rappelle que le règlement intérieur ne change pas suite aux dernières élections. Il rappelle l'obligation de discrétion professionnelle qui s'applique aux personnes participant aux commissions administratives paritaires.

### **2) Approbation du procès verbal de la CAPL n°3 du 18 juin 2018**

Sans observation, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **3) Mouvement local des agents pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019**

M. JOUVE présente le projet de mouvement soumis au vote de la CAP qui concerne 8 agents titulaires. Mme PADERQ-LE ROLLE (CGT) remarque que des demandes de titulaires pour le SPFE ne sont pas satisfaites alors que des agents ALD y sont affectés. M. JOUVE explique qu'il favorise la stabilité au sein du SPFE mais qu'il a pris note de ces demandes qui pourront obtenir potentiellement satisfaction dans les années à venir.

Le mouvement s'établit comme suit :

#### **RAN AURILLAC**

Mme Marie-Christine MARION : SIP AURILLAC

Le Président soumet au vote de la Commission :

**Parité administrative : 1 pour**

**Parité syndicale : 1 contre (CGT)**

#### ***Mesures d'accompagnement non soumises au vote :***

Mme Elodie RAPPO (ALD Cantal) : SPFE

Mme Laura MAUR (ALD Cantal): Trésorerie de Maurs

Mme PADERQ-LE ROLLE (CGT) demande si malgré la présence de 2 agents ALD au SPFE, la direction continuera à affecter l'équipe de renfort et des auxiliaires dans ce service.

M. MORICEAU répond que oui, car la diminution du délai fichier est une priorité.

Si, non prise de poste de contrôleur au 1<sup>er</sup> septembre:

M. Laurent ORANGE (ALD Cantal) : Trésorerie d'Aurillac municipale

M. Loïc GALLOT (ALD Cantal) : SIP-SIE de Mauriac

M. Alexandre VALENTIN (ALD Cantal) : SIP-SIE de Mauriac

<p><b><i>Aucun des agents ayant présentés une demande n'ayant eu satisfaction, la CGT Finance Publiques ne peut que voter contre ce mouvement.</i></b></p>
--

L' élue et expert CGT Finances Publiques  
**Delphine PADERQ-LE ROLLE et Laurent VEYLET**

La séance est levée à 10 heures 30.



## CAPL C du 20/06/2019 Mouvement local des agents

### *Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La CAP relative au mouvement local des agents du Cantal constitue le préalable aux affectations des collègues au 1er septembre.

Elle se tient dans un contexte de très forte inquiétude pour l'ensemble des agents, tous cadres confondus.

En effet, les dernières informations transmises par la direction font état d'un projet visant à réduire de façon drastique les implantations des services dans le département. Ces suppressions auront des conséquences majeures :

- la fracture de la relation agent/usager et de l'accès au service public auxquels les MSAP n'apporteront pas de réponse.

- la perte d'attractivité des territoires ruraux déjà grandement impactés par le démantèlement des services publics.

- le devenir professionnel et personnel des agents concernés que l'administration considère comme de simples variables d'ajustement.

Au même titre, le projet de loi Fonction publique vise à remettre en cause l'ensemble des droits et garanties des agents, notamment sur la compétence des CAP, ainsi que la conception du service public qui prévaut jusqu'à présent.

La CAP d'affectation de ce jour est la dernière sous cette forme avant départementalisation des affectations, ce qui laisse craindre un renforcement de l'arbitraire.

Aussi, la CGT Finances publiques rappelle sa détermination à défendre chaque situation individuelle et collective dans les périodes de grande instabilité qui s'annoncent.